

Élaboration d'une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent

Vision du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Les questions posées :

1. *Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle Entente?*

Le Saint-Laurent est un patrimoine historique, naturel et économique qui a été, et qui est encore, des plus importants pour le développement de l'Amérique du Nord-est. En effet, grâce à celui-ci, les premiers arrivants ont pu coloniser l'ensemble du littoral laurentien et aujourd'hui nous y vivons toujours. Les environnements marin et fluvial du Saint-Laurent fournissent une source de nourriture et un apport en eau douce. De plus, il a été possible de développer diverses économies grâce à la voie navigable que présente cette autoroute bleue.

Pour parvenir à ce développement, l'entièreté du Saint-Laurent a été exploitée. En effet, tous les secteurs laurentiens connaissent des pressions anthropiques notoires, autant dans la section fluviale que golfique. De plus, les répercussions de ces pressions se font ressentir sur l'ensemble de son lit, car les problématiques en amont sont transportées en aval. Ceci peut également survenir à l'inverse, soit de l'aval à l'amont en raison des courants complexes du Saint-Laurent tels que la couche intermédiaire froide et la couche profonde qui remontent le Saint-Laurent le long du chenal laurentien et terminent leur course à la tête du chenal, soit au niveau de l'embouchure du fjord du Saguenay.

De ce fait, il serait intéressant, même nécessaire, de **considérer l'ensemble du Saint-Laurent dans l'élaboration de la nouvelle Entente**, car le Saint-Laurent est un écosystème unique qui ne connaît pas de frontière géographique. Il forme un tout et chaque geste sur une de ses sections touche son ensemble. Comme le Saint-Laurent est un très grand fleuve et que le travail ne peut se résumer en un seul projet ou une seule région, les efforts pour **sa conservation, sa protection, sa mise en valeur, la restauration de ses rives ainsi que la sensibilisation des citoyens sur les usages et les ressources du Saint-Laurent** doivent se traduire par l'entremise de projets d'envergures régionales et locales sur l'ensemble de ses berges.

Afin d'y parvenir et de réaliser des projets novateurs qui permettront de protéger la biodiversité du Saint-Laurent et ses habitats et de développer les divers usages, un travail de **concertation** se doit d'être mis sur place. De ce fait, les acteurs du Saint-Laurent seront interpellés et inclus dans le développement de la vision de ce grand fleuve.

La gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) devra être l'outil qui permettra la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable.

La GISL permettra également de faire face aux modifications que peuvent connaître le Saint-Laurent durant les 15 prochaines années, et ainsi, avoir une **vision malléable/adaptative**. Par exemple, les changements climatiques apporteront avec eux de nouveaux enjeux, de nouvelles problématiques au cours des prochaines années. La GISL devra prendre en compte ces variantes et les intégrer dans son plan d'action au fur et à mesure que ces changements surviendront.

De plus, dans le but que les efforts apportés au Saint-Laurent soient perçus à long terme, il est nécessaire d'effectuer un **suivi avec le milieu** et d'avoir les ressources qui s'y rattachent (technique et financière). **Une acquisition de connaissance** du territoire est également indispensable pour permettre aux secteurs sensibles d'être protégés avant leur déclin.

2. Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous citer cinq qui vous semblent devoir être abordées en priorité? Pourquoi?

- 1. Restaurer, valoriser et protéger les milieux**
- 2. Évaluer l'impact de changements climatiques sur le milieu**
3. Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes
4. Accompagner les communautés touchées par l'érosion côtière
- 5. Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques**
6. Améliorer l'accès public au Saint-Laurent
7. Maintenir et promouvoir une navigation durable
- 8. Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et usagers**
9. Réduire les sources agricoles de pollution diffuse
10. Favoriser la décontamination de sites de sédiments contaminés
- 11. Évaluer la présence et les effets des substances toxiques, émergentes et pathogènes sur l'écosystème.**

3. Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent?

1 : Restaurer, valoriser et protéger les milieux

- Espèces menacées :
 - Rédaction et mise en œuvre des plans de conservation
 - Acquisition de connaissances
- Mise en place d'un meilleur réseau d'aires marines protégées
 - Zone de protection marine (MPO)
 - Réserve marine de la faune (EC)
 - Aire marine nationale de la conservation (PC)
- Cartographie et connaissance des secteurs sensibles de la biodiversité pour l'ensemble du St-Laurent (acquisition de connaissance)
- Mécanisme de suivi efficace pour le suivi de l'état du Saint-Laurent

2 : Évaluer l'impact de changements climatiques sur le milieu

- Gestion des bandes riveraines/réglementation des municipalités

- Sensibiliser les acteurs l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, sur leur milieu, sur l'utilisation du Saint-Laurent
- Acquisition de connaissances et suivi
- Suivi des effets des changements climatiques

5 : Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques

- Gestion locale des quotas (et non pas transfert des quotas d'une région à l'autre)
- Label de pêche durable
- Sensibilisation des achats durables
- Gestion globale et vision globale pour la pêche
- Cadre réglementaire
- Sensibilisation du public face à des choix éco-responsables
- Suivi sur les effets de la pêche (ex. : prises accidentelles)

8 : Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et usagers

- Gestion intégrée du Saint-Laurent
- Rédiger un rapport des effets cumulatifs des barrages hydro-électriques sur le Saint-Laurent – diminution de l'apport d'eau douce
- Suivi en terme de changements climatiques – hausse des niveaux marins et diminution du niveau d'eau douce

11 : Évaluer la présence et les effets des substances toxiques, émergentes et pathogènes sur l'écosystème.

- Élaborer un plan de mesures de contrôle plus étoffé
- Créer un réseau qui permettrait un transfert de connaissances
- Identifier et soutenir des programmes de sensibilisation (produits domestiques, réseau des égouts et des traitements des eaux usées...)
- Sensibiliser les grands utilisateurs industriels
- Exporter les «bonnes initiatives» et expertises

4. Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient être considérées à court terme (dans les cinq prochaines années)? Si oui, lesquelles et pourquoi?

Comme expliquer dans la question 1, le Saint-Laurent est un écosystème qui doit être pris en considération dans son entité en raison des espèces qui migrent sur sa longueur, de son eau qui coule de l'amont vers l'aval et qui remonte le Saint-Laurent grâce au chenal laurentien.

Plusieurs enjeux se trouvent également dans les endroits dit « non névralgiques » dans le document de l'entente du Plan Saint-Laurent. Par exemple, le golfe sera bientôt soumis à de nouvelles pressions anthropiques telles que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, la hausse des niveaux marins et l'érosion des berges, les impacts des barrages hydroélectriques sur le Saint-Laurent, la destruction des habitats et les espèces en péril, l'exploitation des ressources halieutiques, la disponibilité d'accès public adéquat au Saint-Laurent, les risques de pollutions par le transport maritime, le rejet des eaux usées, les rejets industriels...

De plus, plusieurs secteurs dans le golfe ont comme problématique un manque flagrant de connaissances. En effet, il est difficile de considérer un territoire névralgique ou non si la caractérisation des habitats n'a pas été effectuée. De ce fait, un suivi doit également être réalisé.

Il va sans dire que le réseau des Comités ZIP ainsi que Stratégies Saint-Laurent ont tous fait leurs preuves en termes d'organismes présents dans leur milieu, actif sur le terrain et de concertation. En conservant une vision sur l'ensemble du Saint-Laurent pour les prochains cinq ans et non pas par secteurs dits « névralgiques », l'expertise d'acquis, les connaissances récoltées, les contacts d'effectués ne seront pas affaiblis, ou bien complètement perdus.

Également, dans le but de faire croître les résultats du réseau et ainsi, avoir un impact plus grand sur le Saint-Laurent, il est essentiel d'augmenter le financement statutaire actuel pour l'ensemble du réseau. Ainsi, la concertation du milieu, par l'entremise de la GISL, pourra être renforcée.

Dans le but de consolider le réseau, il est nécessaire, dans un premier temps, de conserver l'ensemble du réseau ZIP comme zones prioritaires, mais également de couvrir les territoires non touchés par les ZIP jusqu'à présents, soit les régions de Charlevoix, le nord de la Gaspésie et le nord de Montréal.

5. Avez-vous des préoccupations particulières, qui vous semblent exclues des orientations retenues, concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées?

Il nous semblerait plus adéquat de modifier le libellé de certaines orientations :

- **Évaluer Limiter** l'impact de changements climatiques sur le milieu
- **Accompagner Soutenir** les communautés touchées par l'érosion côtière
- **Soutenir Favoriser** l'exploitation durable des ressources halieutiques
- Réduire les sources agricoles, **industrielles, urbaine, pétrochimiques** de pollution **diffuse**
- Évaluer la présence **et réduire les impacts négatifs** des substances toxiques, émergentes et pathogènes sur l'écosystème.

De plus, nous ajouterions trois éléments dans la liste :

- Améliorer l'état de santé des populations d'espèces à statut précaire et prévenir le déclin des espèces susceptibles d'être menacées ou vulnérables.
- Identifier et cartographier les secteurs sensibles du Saint-Laurent
- Détenir un plan préventif sur les déversements

6. D'ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés?

- Une gestion intégrée grâce à la concertation des acteurs environnementaux, municipaux, industriels et autochtones
- Une conservation et une hausse (retour d'espèces disparues dans certains secteurs) de la biodiversité et des habitats essentiels
- Stabilisation et/ou amélioration des populations des espèces à statut précaire

- Cadre réglementaire encadrant les espèces envahissantes
- Réseau d'accès au Saint-Laurent adéquat à chaque région
- Règlementation des principes de la navigation durable
- Un réseau d'aires marines protégées bien intégré (socialement) et représentatif
- L'ensemble des municipalités riveraines du Saint-Laurent se doivent d'avoir au minimum un système de traitement des eaux usées de type secondaire
- Conservation des habitats essentiels au maintien de la biodiversité